

un ordre de ne point partir pour l'armée que le roi ne le leur ait ordonné. On interprète cet ordre de différentes façons, les uns pensent que c'est une marque que les négociations se perfectionnent, les autres affirment que c'est M. de Berwick qui a prié le roi de ne les faire partir que le plus tard que l'on pourrait et quand quelque expédition rendrait leur présence nécessaire. Le prince de Carignan (1) n'a pas été fâché de ce prétexte et quoique cet ordre n'ait point été pour lui, il se l'est réputé envoyé, et il ne partira point qu'il n'ait trouvé quelqu'un qui lui prête de l'argent pour faire la campagne. Ses équipages sont cependant tout prêts et en bon nombre. En attendant son départ, le prince a trouvé le secret de faire du verre malléable ; il en a fait l'expérience et j'en ai un échantillon. On pourra à l'avenir, si ce projet réussit, rouler ses glaces et ses trumeaux comme on fait une tapisserie.

M. de Montboissier, (2) capitaine commandant des mousquetaires noirs, a eu un différend avec le comte du Pont-Château (3), premier lieutenant de la compagnie. L'usage est que quand la compagnie marche par détachement, comme elle l'a fait en cette occasion, c'est toujours le lieutenant qui commande et la commission est expédiée en son nom. M. de Montboissier avait fait changer et expédier le brevet en son nom. Le lieutenant s'étant

---

(1) Victor-Amédée, fils d'Emmanuel et d'Angélique d'Esté ; il était lieutenant général au service de France.

(2) Philippe de Beaufort Canillac, marquis de Montboissier, capitaine lieutenant de la deuxième compagnie de mousquetaires du roi le 2 avril 1725, lieutenant-général en 1765. Il épousa une fille du comte de Maillé, Il mourut à Pont-de-Château en 1765.

(3) Philippe-Claude, fils du précédent, sous-lieutenant de la même compagnie, depuis lieutenant-général et . . . chevalier des ordres.